

IMMOBILIER RESIDENTIEL

TRANSACTION

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur
(sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers).

A partir de 500.001 € :	4,5% TTC du prix de vente
De 200.000 à 500.000 € :	5,0% TTC du prix de vente
Prix de vente inférieur à 200.000 € :	10 000 €
Parkings :	5 000 €

Dans le cadre de la signature d'un mandat "Success" avec validation de la clause confiance :
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 30 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 10% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 60 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 20% des honoraires affichés sur le présent barème.
- L'absence d'offre d'achat au prix de l'estimation réalisée par l'agent KW, dans les 90 jours de la mise en vente au prix de l'estimation précitée, entraînera une remise de 30% des honoraires affichés sur le présent barème.
Dans le cadre de la signature d'un mandat "Success" avec validation de la clause fidélité :
Une remise de 25% des honoraires affichés sur le présent barème sera appliquée dès la seconde

LOCATION

BAIL D'HABITATION VIDE OU MEUBLE LOI DU 6 JUILLET 1989 ET LOI ALUR

Prestations	Zones	Honoraires à la charge du locataire	Honoraires à la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :	Très tendue	12 € / m2	12 € / m2
	Tendue	10 € / m2	10 € / m2
Réalisation de l'état des lieux	Toutes zones	3 € / m2	3 € / m2
Entremise et négociation :	Toutes zones	-	1 mois de loyer hors charges
Frais d'établissement d'inventaire (sur demande) :	Toutes zones	-	150 €

BAIL D'HABITATION SECONDAIRE BAIL CODE CIVIL

Prestations	Honoraires à la charge du locataire	Honoraires à la charge du bailleur
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux :	1 mois de loyer hors charges	1 mois de loyer hors charges

GESTION

Les prestations en % sont calculées sur le loyer mensuel quittancé (charges comprises)

Prestations	Honoraires à la charge du bailleur
Gestion :	9,00% (7,50% H.T.)
Assurance loyers impayés/ Détériorations immobilières/ Protection juridique :	2,22% (1,85% H.T.)
Estimation location :	60,00 € (50,00 € H.T.)
Avenant ou renouvellement de bail de location (à la charge du demandeur) :	60,00 € (50,00 € H.T.)
Vacation (réception, suivi des travaux, expertises) :	40,00 € (33,33 € H.T.)

IMMOBILIER ENTREPRISES ET COMMERCE

VENTE

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et seront payables le jour de la conclusion effective de l'opération.

A partir de 750.001 € :	5,0% HT (6,0% TTC) du prix de vente TTC
De 200.000 à 750.000 € :	7,0% HT (8,4% TTC) du prix de vente TTC
Prix de vente inférieur à 200.000 € :	16 800 € TTC (14 000 € HT)

LOCATION

Les honoraires sont à la charge du locataire et seront payables le jour de la conclusion effective de l'opération.

30,0% HT (36,0% TTC) du loyer annuel HT et HC (Hors Charges)

Honoraires minimum de : 10 000€ HT (12 000 € TTC)

CESSION

Fonds de commerce et droit de bail

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur

10% HT (12% TTC) du montant TTC de la cession

Honoraires minimum de : 10 000€ HT (12 000 € TTC)